ALLIANCE ENVIRONNEMENT

Point de vue

Session d'automne 2026
Complément 2
Conseil des Etats



La mobilité d'avenir ATE | BirdLife Schweiz/Suisse/Svizzera | Fondation Énergie | GREENPEACE | pro natura | WWF

Impressum

Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Nara Valsangiacomo, Anne Briol Jung

Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
28 septembre 2026	26.023	OCF. Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) »	4

Traitement **28 septembre 2026**

26.023 OCF. Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) »

Introduction

L'Alliance-Environnement se prononce sur la partie de la mise en œuvre au niveau législatif qui concerne l'environnement. Cela concerne donc la mise en œuvre relative aux accords sur les transports terrestres et sur la santé. Elle ne se prononce pas sur l'ensemble des accords relatifs au volet « stabilisation », car aucune question environnementale n'est au cœur des discussions.

Recommandation

En ce qui concerne **les articles 9b/40ater** de la loi sur les chemins de fer (p. 231 à 234 du dépliant en français S1-1 sur l'acte n° 1), nous recommandons d'adopter la proposition de la majorité = Conseil fédéral.

En ce qui concerne **les articles 6/9a/31c/31d/32a/35** de la loi sur le transport de personnes (p. 235 à 240 du dépliant en français S1-1 sur l'acte n° 1), nous recommandons d'adopter la proposition de la majorité = Conseil fédéral.

En ce qui concerne **l'article 9a** de la loi sur la protection des eaux (LEaux), nous recommandons de suivre la majorité (p. 121 du dépliant en français S3-1 D).

Argumentation

Dans la loi sur les chemins de fer, une large majorité souhaite adapter l'attribution des sillons, ce qui est logique quelle que soit la position adoptée concernant l'ensemble des accords. Les liaisons ferroviaires internationales proposées par des opérateurs étrangers ne disposant d'aucun modèle de coopération avec les CFF ne continueront d'avoir accès au réseau ferroviaire suisse que si leur offre est principalement axée sur les voyages transfrontaliers et si le trafic national cadencé des entreprises ferroviaires suisses n'utilise pas non plus la plage horaire correspondante. Les conditions-cadres pour les opérateurs ferroviaires étrangers sont ainsi améliorées sans recourir à des fonds fédéraux supplémentaires (par exemple pour le nouveau train de nuit Milan-Zurich-Bruxelles). Du point de vue des partisans des accords, l'argument principal en faveur de la majorité est que le transfert des nouvelles missions à l'autorité de régulation suisse RailCom constitue une condition nécessaire à la mise en œuvre du nouvel accord sur les transports terrestres, sans laquelle l'attribution des sillons devrait, en cas de litige, être tranchée par une autorité étrangère.

Les modifications apportées à la loi sur le transport de voyageurs prévoient une garantie juridique pour les coopérations existantes avec des compagnies

ferroviaires étrangères telles que la DB ou le TGV Lyria, dont la compatibilité avec le nouvel accord sur les transports terrestres a été confirmée par l'UE (art. 6). En outre, la planification tiendra davantage compte des liaisons ferroviaires vers les pays étrangers (frontaliers) financées par les cantons et les communes sans le concours de la Confédération.

En ce qui concerne l'article 9 de la loi sur la protection des eaux, nous recommandons de suivre la majorité et de rejeter la proposition de la minorité (Stark, Poggia). Une harmonisation avec la réglementation européenne en matière de surveillance de la protection des eaux ou des rejets de substances actives n'est pas judicieuse pour les raisons suivantes :

- Des conditions géographiques différentes : la Suisse est un petit pays qui compte de nombreux cours d'eau sur un territoire restreint. Une comparaison directe avec des pays de grande superficie comme l'Allemagne ou la France n'est donc pertinente que dans une mesure limitée.
- Absence de réglementation détaillée harmonisée au niveau de l'UE : la directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'UE ne fournit que des lignes directrices générales et fixe un minimum absolu. La mise en œuvre concrète de la surveillance – c'est-à-dire quand, où et quelles substances sont mesurées – relève de la compétence des États membres. Les pays de l'UE vont au-delà du minimum européen, mais adoptent pour cela des approches nationales différentes.
- Les réseaux de mesure et leur pertinence ne sont pas directement comparables : pour la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, les États membres ont mis en place, d'ici 2006, des réseaux de mesure dans les eaux de surface afin de surveiller l'état écologique et chimique. En Allemagne, la qualité écologique et chimique des eaux est analysée sur environ 19 800 points de mesure ; la qualité chimique et les polluants sont mesurés sur environ 4 700 points de mesure situés sur des cours d'eau. En Suisse, on compte en comparaison 36 points de mesure. La fréquence des mesures en Allemagne est toutefois moins dense et permet de tirer des conclusions moins significatives sur l'évolution dans le temps.

Contact

ATE Suisse, Luc Leumann, leumann.luc@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

WWF Suisse, Eva Goldmann, eva.goldmann@wwf.ch, T 041 44 297 23 04

ALLIANCE
ENVIRONNEMENT

Point de vue

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

L'Alliance-Environnement, Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch, www.alliance-environnement.ch

Membres

Association transports et environnement ATE
ATE, Aarbergergasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Schweiz
BirdLife Schweiz, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie
FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace
Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura
Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF
WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 044 297 21 21
www.wwf.ch

Partenaires

Pro Alps
Pro Alps, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.proalps.ch

Amis de la Nature Suisse
Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le «Point de vue» constituent la base de cette analyse.